

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel de Blancafort sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° 2023-11-098

Versement des soldes de subventions PACT 2022 aux partenaires de la saison culturelle 2022

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 22

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU (arrivé à partir du point 5.1), M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : M. Jacques VISCAPI

Pouvoirs : M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU

Dans le cadre de la saison culturelle 2022, la Présidente de la Communauté de communes a signé la convention PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) avec le Conseil Régional Centre-Val de Loire le 01/06/2022.

Après examen du bilan de la saison 2022, le Conseil Régional Centre-Val de Loire a versé le solde de subvention pour l'année 2022. Il convient de délibérer pour permettre le versement des soldes de subventions aux partenaires qui ont organisé des manifestations culturelles.

Pour rappel, la subvention accordée par le Conseil Régional Centre-Val de Loire en 2022 s'élevait à 38% des dépenses artistiques (cachets des artistes, frais de déplacements, de repas et d'hébergements, droits d'auteurs et location d'instruments de musique).

Un acompte de 50 % de cette subvention a été versé à la suite du conseil communautaire du 27/06/2022. Cet acompte a été calculé sur la base des budgets prévisionnels fournis par chaque partenaire et compilés dans le dossier PACT déposé par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Comme le prévoit le cadre d'intervention du PACT, la subvention peut être revue à la baisse si les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. Certains partenaires ont eu des dépenses réelles largement inférieures aux dépenses prévisionnelles annoncées. En conséquence, ils ont perçu un acompte de subvention supérieur à la subvention totale qui leur revient. Dans ce cas, un remboursement du montant perçu en trop sera demandé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-10-100 portant sur la signature des conventions CCT et PACT 2022 adoptée le 25/10/2021 ;

Vu la Convention n°2022-P00001171 Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022, signé le 01/06/2022 ;

Vu les conventions de partenariat signées avec les différents partenaires de la saison culturelle 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : VERSE les soldes de subventions PACT 2022 suivants :

Partenaires de la saison 2022	Budget prévisionnel	Acompte perçu en 2022	Budget réalisé	Subvention définitive	Solde de subv ⁿ
		soit : 50% de 38% du budget prévisionnel	soit : 38 % du budget réalisé	soit : 38 % du budget acompte perçu	
Association Blanc'Ap	1 539,00 €	292,41 €	2 096,49 €	796,67 €	504,26 €
Association Cantawoclys	840,00 €	159,60 €	433,94 €	164,90 €	5,30 €
Association CCLA	2 400,00 €	456,00 €	2 563,10 €	973,98 €	517,98 €
Association Comité des orgues	5 365,00 €	1 019,35 €	5 059,84 €	1 922,74 €	903,39 €
Association Ecole de Musique Aubigny	11 596,50 €	2 203,34 €	11 601,37 €	4 408,52 €	2 205,19 €
Association Eclie De Musique Binnon	2 500,00 €	475,00 €	2 673,83 €	1 016,05 €	541,05 €
Association Festival Boucard Haut-Lierry	23 495,00 €	4 464,05 €	11 757,13 €	4 467,71 €	3,66 €
Association Fêtes Franco Ecossaises	19 353,00 €	3 677,07 €	19 119,54 €	7 265,43 €	3 588,36 €
Association Jumelage Aubigny-Haddington	1 650,00 €	315,50 €	987,59 €	375,25 €	61,75 €
Association Les Ateliers de Molson	17 545,00 €	3 333,55 €	7 881,12 €	2 994,83 €	338,72 €
Association Promotion Animations Rurales (Nainay)	2 910,00 €	552,90 €	2 650,00 €	1 007,00 €	454,10 €
Association Sologna Nature & Culture	1 070,10 €	203,32 €	1 010,10 €	383,84 €	180,52 €
Association Septembre musical	7 910,00 €	1 502,90 €	9 403,29 €	3 573,25 €	2 070,35 €
Association Stuart Harmonie	2 890,00 €	545,10 €	1 772,00 €	673,36 €	124,26 €
Association Stuart Théâtre	2 816,00 €	535,04 €	1 066,60 €	405,31 €	129,73 €
Commune d'Aubigny-sur-Nère	39 764,74 €	7 555,30 €	30 105,45 €	11 440,07 €	3 884,77 €
Commune d'Argent-sur-Saône	1 376,00 €	261,44 €	1 849,76 €	702,91 €	441,47 €
Commune de Blancafort	2 330,00 €	442,70 €	3 511,95 €	1 334,54 €	891,84 €
Commune de Brinnon-sur-Saône	2 028,92 €	385,49 €	2 085,42 €	792,46 €	406,96 €
Commune de Clémont	1 298,96 €	246,80 €	1 127,60 €	428,49 €	181,69 €
Commune d'Enmoréres	1 800,00 €	342,00 €	2 297,00 €	872,86 €	530,86 €
Commune d'Ivoy-le-Pré	1 824,00 €	346,56 €	2 416,00 €	918,08 €	571,52 €
Commune de La Chapelle d'Angillon	1 960,00 €	372,40 €	1 759,86 €	668,75 €	296,35 €
Commune de Ménétré-sur-Saône	2 000,00 €	380,00 €	1 069,10 €	406,26 €	26,26 €
Commune de Presly	1 023,40 €	194,45 €	972,40 €	365,51 €	175,07 €
Commune d'Oizon	2 614,00 €	496,66 €	1 979,45 €	752,19 €	255,53 €
Commune de Ste Montaine	1 645,00 €	312,55 €	1 673,67 €	635,99 €	323,44 €
EHPAD Argent	1 800,00 €	342,00 €	1 688,01 €	641,44 €	299,44 €
CDC Saône et Sologne	8 251,50 €	1 567,79 €	12 862,88 €	4 887,89 €	3 320,11 €
TOTAL	173 986,12 €	32 985,26 €	145 474,39 €	55 280,27 €	22 297,01 €

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à émettre les titres de recettes correspondants aux « trop-perçus » des partenaires dont les acomptes perçus sont supérieurs à la subvention qui leur revient.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
 Marc GOURDOU

La présidente
 Laurence RENIER

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.

